MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°04 XV 2019

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 24 JUIN 2019

- *Transcription des débats* -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Louis BAPTISTE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Noémie KERMABON, Jean-François LAMOUR, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Florian SITBON et Anne-Claire TYSSANDIER .

Sont absent(e)s et excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, donne pouvoir à Louis BAPTISTE, Christine BRUNET donne pouvoir à Isabelle ROY, Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Marc ESCLAPEZ donne pouvoir à Sylvie CEYRAC, Gérard GAYET donne pouvoir à Caroline DUC, Anne HIDALGO donne pouvoir à Florian SITBON, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Franck LEFEVRE donne pouvoir à Jean-Raymond DELMAS et Jean-Yves PINET donne pouvoir à Jean-Philippe PIERRE.

Absent(e)s : Claude DARGENT, Françoise DOROCQ, Laurence PATRICE, Fabrice ORLANDI, Bertrand VASNIER, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, maintenant que le quorum est atteint, nous allons pouvoir commencer la séance. Je vous communique tout d'abord une information. J'ai été saisi par M. Daniel-Georges COURTOIS de la création d'un nouveau groupe dans notre conseil d'arrondissement, le groupe 100 % 15e comprenant 29 membres. Cela emmènera un changement de places dans l'hémicycle lors de la prochaine séance en septembre, car nous n'avons pu le faire à temps pour cette séance. Une seconde information concerne le plan canicule déclenché hier à 16 heures par le Préfet d'Île-de-France et la Mairie de Paris. La mairie du 15e est bien sûr engagée dans ce dispositif. Plusieurs agents se sont portés volontaires pour y participer en semaine, mais aussi le week-end. La salle des mariages climatisée fera office de salle rafraîchie. Une information a été affichée dans le hall de la Mairie. Les agents, tous services confondus, ont été sensibilisés. L'accueil est prévu aujourd'hui dans le cadre d'horaires élargis à 18h, 19h30 le jeudi en nocturne. Des brumisateurs et des bouteilles d'eau sont mis à disposition de tous, en supplément des fontaines à eau disposées à tous les étages. Concernant les établissements qui accueillent les aînés, le foyer Vaugelas dispose de salles réfrigérées, le salon et la bibliothèque, ouvertes en permanence. À La Quintinie le restaurant, le hall d'accueil et le salon sont climatisés et mis à disposition. La résidence Oscar Roty comprend une salle et le salon réfrigérés auxquels s'ajoutent les climatiseurs, mis à disposition nuit et jour également aux personnes extérieures à l'établissement. À la Résidence Juge une salle climatisée est ouverte aux personnes extérieures. Toutes les résidences sont équipées de brumisateurs. Des salles réfrigérées se trouvent également à la résidence Anselme Payen ainsi qu'à l'EHPAD Huguette Valsecchi. L'établissement Castagnary est lui entièrement climatisé. Il peut recevoir jusqu'à trente personnes extérieures par jour. Les résidences Korian et Les Jardins Mirabeau sont également climatisées. Dans toutes ces structures, la vigilance la plus grande est accordée aux pensionnaires comme aux personnes recueillies. Ce service est accessible après inscription sur les fichiers du réseau Chalex, chaleur extrême, qui permet de disposer des coordonnées des personnes fragiles et d'effectuer le comptage des personnes reçues. Toute personne en souffrance peut y accéder en se rendant dans les établissements concernés, puis en rentrant chez elle le soir par ses propres moyens. D'ailleurs des mesures spécifiques ont été mises en place pour les autres publics fragiles, dont notamment les enfants et les personnes sans domicile fixe. La Mairie du 15e instaure un dispositif pour accueillir les personnes sans abri, comme lors des

périodes de grand froid. Une salle adaptée est prévue afin que les personnes soient reçues dans les conditions optimales. Pour les plus jeunes, il existe un accompagnement en cas de forte chaleur dans les établissements de la petite enfance. Les enfants resteront en couche ou maillot de bain toute la journée. Pour rafraîchir et humidifier l'intérieur, plusieurs pratiques interviennent : ventilateurs à proximité de bouteilles d'eau glacée, bouteilles d'eau finement percées placées en hauteur dans les pièces d'eau à l'extérieur, permettant aux enfants de s'humidifier régulièrement. Il leur sera bien sûr proposé à boire régulièrement. Les jeux d'eau sont privilégiés toute la journée durant cette période, par la mise à disposition aux enfants de bassines, coquilles et jouets de transvasement sur les terrasses. Afin de prendre en compte les périodes de forte chaleur, les menus ont été adaptés de mi-juin à mi-septembre. Concernant les crèches, cinq climatiseurs sont fournis. Pour les crèches de regroupement des 7/15 lors de l'été, les crèches 71 Félix Faure, 73 Félix Faure, Bargue, Procession et Lowendal. S'agissant ensuite des écoles, les directeurs et responsables éducatifs Ville (REV) ont reçu le kit canicule comportant affiches sur les bons réflexes et affiches opérationnelles sur les rôles de chacun en cas de forte chaleur. Les dotations pour les écoles et maternelles ont été faites pour l'acquisition de pichets, sur la base d'un pichet par classe. Pour les écoles élémentaires, il est demandé aux parents de fournir aux enfants des gourdes. Des baromètres sont mis à disposition des écoles pour vérifier la température des installations. Des ventilateurs ont été livrés sur la base de deux ventilateurs par classe et atelier, trois par dortoir, soit au total 14 900 ventilateurs. Des rideaux occultants ont été installés dès l'année dernière dans les écoles considérées prioritaires ou particulièrement exposées à la canicule. 113 écoles sont concernées. Enfin, un dernier point d'information concernant les jardins. Plusieurs espaces verts sont ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce sont les jardins d'immeuble Albert Bartholomé, les squares Pablo Casals, Béla-Bartók, l'allée des Cygnes, les squares des Martyrs juifs du vélodrome d'hiver, jardin des Mères-et-Grands-Mères-de-la-Place-de-Mai, la promenade des quais de Grenelle et André-Citroën, les pelouses de Breteuil côté 15e, mais je pense également côté 7e arrondissement, le square Caroline Aigle et le parc Georges Brassens. Voilà les informations que pouvais vous communiquer, transmises par la Mairie centrale, les services de la Mairie du 15e arrondissement et toutes les directions concernées de la Ville de Paris. Sans intervention particulière sur ces sujets, je vais proposer deux secrétaires de séance : Madame KERMABON et Monsieur SITBON.

Les secrétaires de séance sont Madame KERMABON et Monsieur SITBON.

Des pouvoirs m'ont été transmis, Jean-Yves PINET pour Jean-Philippe PIERRE, Franck LEFEVRE pour Jean-Raymond DELMAS, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE pour Louis BAPTISTE, Anne HIDALGO pour Florian SITBON, Claude DARGENT pour Dominique VERSINI, Christine BRUNET pour Isabelle ROY, Bertrand VASNIER pour Françoise DOROCQ, Marc ESCLAPEZ pour Sylvie CEYRAC, Gérard GAYET pour Caroline DUC, Ariane LAVERDANT pour Françoise MALASSIS, Pierre CHARON pour Daniel-Georges COURTOIS. Je vous remercie.

2. **Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 mai 2019**

Je soumets à votre vote le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 mai 2019. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Pas d'oppositions ? Il est adopté, merci.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. **15201020 Etat spécial du 15e arrondissement - Budget supplémentaire 2019.**

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire et mes chers collègues. Comme nous en avons maintenant l'habitude, après avoir adopté le compte administratif lors de notre précédente séance de conseil d'arrondissement, nous aborderons aujourd'hui le budget supplémentaire. Il s'agit d'intégrer les crédits non consommés de l'année précédente, mais aussi d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif. Je rappelle qu'il a été voté en décembre dernier, en fonction d'éléments alors inconnus. À votre demande Monsieur le Maire, j'ai assisté à la commission qui s'est tenue au mois d'avril dernier concernant le budget supplémentaire. Vous avez fait à Madame la Maire de Paris une demande d'abondement de la dotation de gestion locale de 1 027 963 euros vous avez obtenu, ce qui est une bonne chose, 939 244 euros. Le petit delta de quelques dizaines de milliers d'euros découle malheureusement du fait que la Mairie centrale n'a pas voulu vous soutenir dans la volonté de développer la régie de quartier. Cela est une constante dans les rapports que vous entretenez avec la Ville et nous pouvons le regretter. À l'occasion du vote de ce budget supplémentaire, 1 555 893 euros ont été ventilés, dont un peu plus de 1,2 million au sein de la DGL, la dotation de gestion locale. Je vous donne quelques exemples, pour les crèches 114 945 euros ont été affectés, un peu plus de 200 000 euros

pour l'augmentation des frais de location de matériel roulant et des contrats de prestation pour votre Mairie, également 57 968 euros pour la fonction école élémentaire, essentiellement pour l'augmentation des frais de nettoyage. En revanche, ce qui devient une bonne habitude, le total des lignes fluides, s'établit à 2 966 130 euros est en cohérence effective les estimations fournies par la direction compétente de la Mairie de Paris. Enfin ces estimations sont en adéquation avec les besoins de fonctionnement de la Mairie du 15e arrondissement. Je vous donne encore quelques chiffres, 167 764 euros ont été non consommés en 2018. Je rappelle que le budget supplémentaire permet également de consommer des budgets non consommés en 2018. Ces montants ont été ajoutés à la dotation d'investissement local et 133 262 euros ont été ajoutés la dotation d'animation locale, la DAL, en particulier 48 290 euros pour l'entretien de nos équipement transférés. J'ajoute que ce montant de 1,5 million intègre les 49 707 euros de fonds du Maire qui faisaient l'objet l'an passé de subventions d'investissement et qui sont désormais intégrés à la ligne animation de la DAL. En résumé, Monsieur le Maire et mes chers collègues, les crédits ouverts en 2019 s'élèvent à 13 340 544 euros contre 12 818 232 euros en 2018. Je souligne pour terminer que nous avons poursuivi la baisse des dépenses de frais de réception, comme vous vous y étiez engagé, autant sur le versant DGL que DAL. Vous avez d'ailleurs initié Monsieur le Maire cette baisse des frais dès 2014. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2019.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Y-a-t-il des interventions ? Je soumets ce budget supplémentaire à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

4. **2019 DU 112 Classification d'une voie du 15e arrondissement au titre des droits de voirie.**

Monsieur le Maire : Merci

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **2019 DU 153 Appel à projets urbains Réinventer Paris – les dessous de Paris. Site Musée de la vente. Acte de vente.**

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'occasion de nous étonner de nouveau du choix de la Mairie de Paris qui a souhaité déménager le Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris, le Musée Jean Moulin dans les pavillons Ledoux situés place Denfert-Rochereau dans le 14e arrondissement, privant le 15e arrondissement d'un musée emblématique, notamment en raison de son implantation géographique et historique. En effet, si lors de la bataille de Paris en août 1944 le cessez-le-feu a été signé à la Préfecture de police par les généraux Leclerc et von Choltitz, la signature de la capitulation a eu lieu à la gare Montparnasse le 25 août 1944 et non pas place Denfert-Rochereau. Cette capitulation marquait la fin de la bataille de Paris et mettait un terme à quatre années de capitulation de notre Capitale. À propos de ce projet de délibération, je m'interroge sur la pertinence, ou plutôt le manque de pertinence, de l'implantation du projet Oasis compte tenu des structures et des activités à forte thématique sociale du projet. Les futures installations feront en effet face au jardin Atlantique, qui coiffe la gare Montparnasse, mais surtout elles seront cernées par les bâtiments de la gare et les immeubles d'habitation qui délimitent le jardin. Vous conviendrez mes chers collègues que le lieu d'implantation est particulièrement enclavé. Ne nous voilons pas la face, les gares, comme tous les lieux de forte transhumance, favorisent l'implantation de populations en grande précarité. Nous savons également que d'autres populations transitent ou stagnent dans les gares pour des raisons de prostitution, de trafic de stupéfiants ou de vol. En raison de la destination du projet Oasis et de l'implantation du jardin Atlantique, cette implantation enclavée ne risque-t-elle pas de majorer ces phénomènes, sans oublier les tapages diurnes et nocturnes qui les accompagnent souvent ? Ces phénomènes se feraient au détriment du bon fonctionnement de la gare et de la quiétude des riverains dont les appartements donnent sur le jardin Atlantique. Enfin, sans faire dans le catastrophisme, vous serez bien obligés de tenir compte de faits qui ont marqué notre population et qui ont trait à des actes de terrorisme. À ce propos, les sénateurs Alain FOUCHÉ et François BONHOMME indiquent dans leur rapport d'information du Sénat numéro 291 session ordinaire de 2015-2016 :

« Les gares et les réseaux sont des espaces ouverts bénéficiant d'une protection encore perfectible. Il s'agit de structures par hypothèse vulnérables en raison de l'importance des flux. Les gares sont des lieux de passage très ouverts difficiles à contrôler. »

C'est pourquoi je m'interroge aussi sur les dispositifs de sécurité qui seront mis en place pour accompagner ces projets.

Pour conclure, un dernier point Monsieur le Maire, les structures et les activités sociales du projet Oasis répondent-elles au projet de la gare Montparnasse ? Comme vous le savez mes chers collègues, cette gare est en pleine métamorphose. Les travaux de rénovation en cours visent à rénover l'espace commercial pour accueillir davantage de boutiques et le rendre plus attractif. IL s'agit aussi de permettre à la gare d'accueillir plus d'usagers, car le trafic augmente. Pour accompagner ce développement et celui du quartier Montparnasse, n'aurait-il pas été préférable de créer dans les nouveaux locaux des espaces de vie et de travail, notamment pour des entrepreneurs qui démarrent ? N'aurait-il pas été préférable de créer un incubateur de start-up, des espaces de co-working ou de co-living ? Vous-même Monsieur le Maire, vous êtes sollicité à ce propos, alors que notre arrondissement en plein essor manque de locaux pour ce type d'activités. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des interventions ? Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Bonsoir Monsieur le Maire et mes chers collègues. Je voudrais rassurer nos concitoyens et concitoyennes, car après l'exposé de Monsieur RIGAUD nous avons l'impression qu'une horde va débarquer sur le site du projet, ce qui n'est pas du tout le cas. Votre propos est rempli d'amalgames et je ne sais par quel bout le prendre pour vous répondre point par point Monsieur RIGAUD. Il faut cesser de faire une équivalence entre le social et la délinquance. Que ce projet investisse les abords d'une gare ne change rien. Le projet est équilibré. Vous demandez des espaces de co-working, il en est prévu. Ce projet Oasis sera composé de trois entités : une auberge, une co-résidence de deux clusters de 10 chambres et effectivement des logements passerelles, à savoir 4 logements « très sociaux » sur 206 m². Un tiers-lieu multi-services destiné à favoriser une mixité sociale est adjoint au projet, dans le cadre d'une offre d'hébergement variée. Nous sommes très loin de parquer dans cet endroit des délinquants, prostituées et terroristes comme vous l'avez évoqué. Je fais ici une légère extension, mais très légère au regard de la tenue de vos propos. Nous voterons pour ce projet qui nous semble intéressant et qui se double, dans la période intercalaire des études et des phases préparatoires, d'un centre d'hébergement d'urgence et d'une bagagerie. Nous adjoignons aussi une action sur le réemploi dans une partie du rez-de-chaussée ainsi qu'une représentation théâtrale immersive à destination du public en lien avec la Seconde Guerre mondiale pendant les deux années de préfiguration du projet. Je voudrais vraiment rassurer nos concitoyens par le biais de ce conseil d'arrondissement, cet endroit ne deviendra pas une zone de non-droit dangereuse. Il ne faut pas toujours lier le social avec la dangerosité que vous semblez mettre en avant.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres interventions ? Madame la rapporteure.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je remercie mes collègues s'étant exprimés sur cette délibération. J'entends les réserves exprimées sur ce projet que vient de rapporter Olivier RIGAUD. Je partage ces réserves, car cette délibération interroge sur plusieurs points. En premier lieu, je regrette que l'appel à projets *Réinventer Paris 2* lancé en mai 2017 se solde par une série d'échecs ou de déceptions, que ce soit pour les projets portant sur les tunnels de la petite ceinture ou pour le parking de l'immeuble Procession Paris Habitat qui ont été classés sans suite ou encore le projet que nous examinons ce soir. S'agissant de ce site, je ne m'attarderai pas sur la décision de l'exécutif parisien de dépenser plus de 20 millions d'euros pour déménager le musée Jean Moulin dans le 14e arrondissement, mon collègue Olivier RIGAUD vient de l'évoquer. En revanche, je m'interroge sur les raisons pour lesquelles la Ville a décidé de vendre ce bâtiment qu'elle a construit dans les années 1990 et dont elle est propriétaire, alors que nous recherchons en permanence des emplacements pour implanter des équipements publics. Nous perdons là une bonne occasion d'offrir aux Parisiens un site pour accueillir des activités répondant à leurs besoins. Alors que l'innovation était un critère important de l'appel à projets *Réinventer Paris 2*, je me demande en quoi le projet Oasis, qui pour l'essentiel se résume à du logement, revêt un caractère innovant. Cela d'autant plus que notre arrondissement a pris toute sa part dans la réalisation de logements sociaux, car nous compterons bientôt 26 727 logements SRU. Et ce n'est pas fini, puisque nous venons de recevoir, en présence de Monsieur le Maire, un bailleur portant un projet intéressant d'habitation sociale de sept étages mixant quatre structures gérées par les Apprentis d'Auteuil, l'Œuvre Falret, l'Arche et Habitat et humanisme à implanter 44 rue Saint-Charles. S'agissant du projet Oasis, je regrette qu'il ne se soit pas ouvert en amont à la co-construction et à la participation citoyenne sur le devenir de ce site. Je me demande d'ailleurs comment les habitants du 15e arrondissement bénéficieront de l'Oasis, puisque l'intégration et l'ouverture sur le quartier ne semblent pas être une vraie priorité du projet qui nous est présenté, ainsi que cela est souligné dans l'annexe de la délibération. À tout le moins, l'Armée du Salut pourrait s'engager à accueillir les personnes en grande précarité du 15e arrondissement dans le futur CHU qui ouvrira pendant la période transitoire. Alors que mes collègues Jean-Philippe PIERRE et Olivier RIGAUD, qui vous représentaient Monsieur le Maire dans le jury de l'appel à projets *Réinventer Paris 2*, ont émis un avis motivé et voté pour un tout autre projet, je déplore le peu de cas qui est fait pour les avis des maires d'arrondissement. Au vu de toutes les questions que soulève cette délibération qui ne répond

malheureusement pas à toutes nos attentes, je vous propose d'émettre un avis négatif.

Monsieur le Maire : Je partage bien évidemment toutes les analyses de Claire de CLERMONT-TONNERRE et d'Olivier RIGAUD. Ma première remarque concerne le scandale absolu qui consiste à déménager un site historique qui était édifié selon la volonté de Jacques CHIRAC et des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. Je parle ici sous le contrôle de notre adjoint chargé du monde combattant, parce que c'est là même qu'a été signé l'acte de capitulation de l'armée allemande par le gouverneur von Choltitz, en présence du Général Leclerc du Général de Gaulle et d'Henri Rol-Tanguy. Comment peut-on imaginer que l'on va édifier ce mémorial à un autre endroit, n'ayant rien à voir avec les évènements ? La Ville est vraiment généreuse, enfin dispose de beaucoup de moyens financiers, puisqu'elle dépense 20 millions d'euros pour ce déménagement. Avec 20 millions d'euros, mes chers collègues, nous pouvons faire beaucoup de choses, en dehors de déménager un monument qui avait sa place uniquement à cet endroit. C'est la raison pour laquelle il occupait ce site où existe d'ailleurs toujours une plaque commémorative. Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi depuis deux ans il ne se faisait plus de dépôt de gerbes et de cérémonie sur cet emplacement. Avec le déménagement de ce musée, il serait souhaitable d'organiser au moins une cérémonie.
Deuxièmement, j'avance que nous bradons le patrimoine. Nous avons vraiment besoin d'équipement public, on ne cesse de le répéter. Le patrimoine municipal n'est pas si développé qu'on puisse s'en passer, pour cette réalisation ou une autre, que nous pouvons admettre, à condition que cela se fasse ailleurs. Savez-vous, mes chers collègues, que nous disposons dans le 15e arrondissement de 4 000 places d'hébergement d'urgence auxquelles s'ajoutent 400 places de logement pérennes, pour femmes en situation de violence ? Nous avons été pionniers en la matière. Je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir, mais qu'il existait la possibilité pour cet emplacement, en échangeant avec la SNCF au regard de la présence de la gare, d'implanter des équipements et des activités en liaison avec le site, soit dans le domaine du transport, soit en réponse aux très nombreuses demandes que nous recevons en matière d'économie numérique. J'étais d'ailleurs voici quelques heures avec notre collègue Daniel-Georges COURTOIS au colloque Métropole d'intelligences de la MGP, la Métropole du Grand Paris. Des centaines de start-up font des demandes de locaux. Nous ne pouvons pas avancer que nous faisons le maximum pour développer l'économie numérique et en même temps installer, comme le propose ce projet, un centre d'hébergement d'urgence comme cela serait possible n'importe où. De surcroît, cela n'a pas été annoncé, mais deux étages, certes en bois, sont ajoutés à ce bâtiment déjà imposant et volumineux, très enclavé notamment au milieu de barres d'immeubles. Ces aménagements interviendront à proximité de bâtiments

pour la petite enfance pour lesquels aucuns travaux particuliers ne seront réalisés et qui resteront dans une situation délicate sur le plan architectural. Voilà les raisons qui me conduisent à proposer de rejeter ce projet, sans compter l'absence de concertation avec la mairie d'arrondissement. Il y a eu le jury du concours ce qui est fort bien, mais la Ville a décidé souverainement, alors que d'autres projets auraient pu être examinés, faire l'objet d'une concertation et consensus. C'est tout à fait regrettable. Ce n'est pas le fond du projet qui est rejeté, mais sa localisation. Nous pensons qu'à cet endroit-là, ce sont des activités professionnelles, de co-working, d'incubation de start-up qui auraient dû être implantées, cela en toute cohérence au-dessus d'une gare. En outre, pourquoi créer une auberge de jeunesse ? Je n'ai rien contre les auberges de jeunesse, mais pourquoi pas plutôt une résidence étudiante ? Vous savez que notre arrondissement est le deuxième de Paris en matière de population étudiante, avec 30 000 étudiants. Nous recevons énormément de demandes d'étudiants souhaitant se loger. Nous allons comptabiliser bientôt à 40 000 étudiants et devenir le premier arrondissement universitaire de Paris. Alors implanter une auberge de jeunesse pourquoi pas, mais aussi une résidence étudiante. Voilà donc toutes les raisons que j'ajoute à celles déjà exposées et qui nous amèneront à voter contre ce projet. Je soumets cette délibération à votre vote. Abstention du groupe *UDI-MODEM.*

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

6. **2019 DLH 77 Réalisation dans les 12e, 13e, 15e et 20e arrondissements d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **2019 DLH 107 Conférence du logement de Paris - présentation des orientations stratégiques.**

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) votée le 27 janvier 2017 a pour ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages prioritaires ou disposant de faibles ressources, tout en favorisant la mixité sociale des quartiers. La conférence du logement est donc l'instance de consultation permettant de définir des orientations stratégiques et les moyens d'y parvenir. Cette conférence est répartie en trois collèges. Le premier collège comprend

l'État, les collectivités et la Ville de Paris, le deuxième regroupe les bailleurs et les réservataires et enfin le troisième collège comprend les associations de locataires et les associations de lutte contre les exclusions. Les objectifs sont tout d'abord d'obtenir 25 % de logements situés hors des QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des QVA, quartiers veille active, pour des demandeurs appartenant au premier quartile, c'est-à-dire des personnes avec un revenu maximal mensuel de 978,45 euros ou des ménages relogés dans le cadre d'opération de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine). Je précise que dans le 15e arrondissement nous ne disposons plus de quartiers prioritaires de la politique de la ville, nous en avons eu par le passé. Nous avons un seul quartier QVA et espérons récupérer un quartier prioritaire de la ville, peut-être l'année prochaine. Autre critère à atteindre, l'attribution d'au moins 25 % des attributions de chaque réservataire, État, Ville, Action Logement, à des demandeurs reconnus Dalo. Enfin, il est fixé comme objectif l'attribution d'au moins 50 % des logements situés dans les quartiers QPV ou QVA aux demandeurs appartenant aux deuxième, troisième et quatrième quartiles, demandeurs relevant normalement des PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLS (Prêt Locatif Social). Ces objectifs visent à améliorer l'accès au logement des ménages prioritaires aux faibles ressources, tout en favorisant la mixité sociale. Nous allons évoquer maintenant la situation des demandeurs de logement social à Paris. Nous enregistrons 245 000 demandes, dont 55 % sont issues de Parisiens. En 2001, nous recensions 100 000 demandeurs. 13 000 demandes sont reconnues Dalo dont 36 % appartiennent au premier quartile. 26 % des demandeurs relèvent du premier quartile, dont 62 753 ménages. Le taux de rotation dans le logement social est de 4,6 %, alors qu'il est supérieur à 25 % dans le privé. Il faut dire que les loyers des logements sociaux sont en moyenne égaux au tiers des loyers privés. Nous pouvons estimer à 7 euros le m² en location dans le social, 21 euros dans le privé. La politique de la ville est très volontariste puisque le nombre de logements financés de 2001 à 2018 a été de 104 000 logements, en grande majorité par un conventionnement et par plus de 100 000 préemptions depuis 2001. Cela a permis d'atteindre un taux de 23 % loi SRU, l'objectif de la politique de la ville étant fixé à 25 % pour 2025. La Ville « produit » 7 100 logements chaque année, mais ce sont majoritairement des logements anciens et occupés qui ne constituent pas une offre nouvelle. Le taux de rotation du parc existant de 190 000 logements à 4,6 % permet de dégager chaque année 8 700 logements pour de nouveaux locataires. Les 7 100 « produits » ne permettent en réalité de créer une offre nouvelle qu'à hauteur de 1 400 logements. Les sommes consacrées au logement par la politique de la ville, trois milliards d'euros sur la mandature, sont donc disproportionnées comparées au résultat, c'est-à-dire un nombre dérisoire de logements disponibles pour un nombre de demandeurs qui ne cesse d'augmenter. Le 15e

arrondissement a augmenté son parc locatif de 8 659 logements entre 2009 et 2018. Je tiens à préciser que faisant partie du fameux Ouest parisien, notre arrondissement prend largement sa part, puisqu'il fait partie des quatre arrondissements avec les 13e, 19e et 20e ayant eu en 2018 plus de la moitié des baux signés. Afin de tenter un rééquilibrage, la loi Elan propose de baisser les loyers sociaux dans les quartiers résidentiels et de les augmenter dans des quartiers populaires, de manière à reloger des ménages du premier quartile de revenus dans les premiers et des ménages plus aisés dans les seconds. Cette politique va à l'encontre des souhaits de beaucoup de ménages et ne fonctionne pas. Nous voyons que très fréquemment des ménages refusent les propositions, dès la désignation sur certains quartiers, voire dans certaines rues. Ils ne vont même pas visiter le logement, risquant ainsi d'avoir leur dossier dépriorisé pendant un an pour ne pas vouloir habiter dans certains secteurs. La concentration de logements sociaux dans certains secteurs y provoque des tensions, de forts nombreux problèmes de voisinage et un mal-vivre pour beaucoup. Ces problèmes se retrouvent malheureusement dans les écoles et collèges, comme pourront le confirmer mes collègues. La mixité n'existe plus dans ces quartiers, et cela au détriment de tous. L'accompagnement de beaucoup de familles est tout à fait insuffisant, malgré l'accompagnement par les services sociaux pour plus de 57 000 ménages, dont plus de 27 300 pour le logement et l'hébergement, ainsi que le dispositif Accompagner vers et avec le logement (AVDL). Ce dispositif est d'ailleurs souvent demandé par le bailleur lors de la signature du bail. L'accompagnement est aussi financier, notamment par les aides au logement versées par la Caf à 229 000 allocataires ou celles du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui bénéficie à 42 000 ménages, auxquels s'ajoutent les 17 500 aides indexées au maintien dans le logement et aux aides au règlement des factures d'énergie. La politique du logement de la ville est une politique du chiffre qui ne produit pas un nombre de logements à la hauteur des besoins de toutes les catégories de ménages, et ceci avec un budget considérable. La délibération proposée pour mettre en œuvre la nouvelle politique du logement et des attributions contribuera à dégrader la situation sociale dans les quartiers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Nous pouvons aussi rappeler, cela dépend du point de vue, que le 15e arrondissement ne dispose que de 17,9 % de logements sociaux et que la loi fixe des objectifs bien au-delà. La conférence logement, le document long que nous avons étudié, entre beaucoup dans le détail, avec nombre de cartes intéressantes révélant que le 15e arrondissement a une répartition équilibrée entre les différents types de logement. Je ne vais pas entrer dans le détail et

refaire le débat que nous avons eu nombre de fois. Cependant la Ville de Paris a effectivement une politique volontariste. Notre groupe et moi nous en satisfaisons, car cela est une nécessité et nous ne voulons pas que la Ville de Paris n'abrite plus que des touristes et des gens fortunés. Il faut préserver une mixité dans Paris. Nous pouvons redire que 70 % des personnes sont éligibles au logement social. Il est très différent de citer des chiffres se rapportant aux baux signés et des pourcentages. Nous ne sommes pas parmi les plus mauvais arrondissements, mais nous ne sommes pas parmi les meilleurs. La question n'est pas de faire une course et un concours, cela serait idiot. Je ne me place pas dans cette dialectique. La question est, avec le foncier rare à Paris, de construire le plus possible de logements sociaux pour la Ville de Paris. Le 15e arrondissement prend sa part. Je considère que les conditions énoncées vont plutôt dans le sens d'un rééquilibrage et je ne crois pas qu'elles dégraderont la situation des quartiers connus pour avoir beaucoup de logements sociaux. Au contraire, cela va dans le sens d'un rééquilibrage. Un travail d'ailleurs collectif a permis aboutir à ce document qui nous satisfait et que nous voterons bien évidemment.

Monsieur le Maire : Je vais apporter quelques mots en commentaire. Je ne peux pas dire évidemment que je partage toute cette analyse. En premier lieu, aucune loi ne dispose qu'il doit exister un certain pourcentage de logements sociaux par arrondissement. Ce pourcentage se détermine par commune. Sinon pourquoi s'arrêter à un arrondissement ? Nous pourrions procéder quartier par quartier. Je parle sous le contrôle du regretté Député Jean-François LAMOUR. Il est encore parmi nous heureusement, mais il est regretté par les habitants que nous rencontrons dans cette circonscription. Des secteurs disposent de 40, 50, voire 80 % de logements sociaux. Cela ne veut rien dire de se référer à un arrondissement, surtout aussi gigantesque que le 15e. Je peux aussi évoquer une demi-douzaine d'arrondissements centraux, d'ailleurs à majorité de gauche, comme le 10e, le 11e , le 4e et autres qui ont, eux, entre 10 et 15, parfois moins de 10 % de logements sociaux loi SRU.

Deuxièmement, ce qui ne fonctionne pas à Paris, c'est qu'il n'existe plus de constructions privées. La Mairie centrale a tué le secteur de la construction privée. Forcément cela fait exploser les prix. Ce ne sont pas des mesures réglementaires, comme l'encadrement des loyers, qui vont permettre d'assainir la situation. Cela incite davantage les gens à aménager soit à l'extérieur de Paris, soit à effectuer des demandes de logement social. C'est un puits sans fond. Nous n'avons pas la même conception des choses, c'est ainsi. En revanche, il est vrai que le 15e arrondissement comptera près de 27 000 logements sociaux d'ici deux ans. Nous aurons donc atteint et même dépassé le taux de 20 %, si nous voulons raisonner sur l'arrondissement. Vous parliez de rééquilibrage. Ce qui est difficile à maîtriser dans la politique du logement, c'est qu'elle a produit un doublement

des logements sociaux en moins de 20 ans. Cela est considérable. Tant mieux si un retard était à rattraper, mais il s'avère nécessaire que le reste suive. Je crois que personne ici ne peut se satisfaire d'une accumulation sans fin de logements sociaux sans politique d'accompagnement. C'est cela qui manque. Nous l'avons toujours dit d'ailleurs, lorsque nous avons approuvé certaines opérations de logement social, comme celle de la RATP et bien d'autres encore. Claire de CLERMONT-TONNERRE en évoquait par exemple une autre rue Saint-Charles à venir prochainement. Il existe simplement une insuffisance d'accompagnement. Nous ne sommes pas inscrits dans les quartiers de la politique de la ville. Nous n'avons donc pas les moyens financiers qui sont attribués par l'État, les collectivités publiques qui découlent de cette inscription. L'accompagnement social n'est pas suffisant, tout comme la mixité. Que des logements sociaux soient construits c'est bien, mais il faudrait aussi réaliser des logements PLS pour les classes moyennes, alors que ce n'est pas le cas actuellement. Je peux vous citer des exemples, dans le sud du 15e arrondissement, l'ancienne circonscription de Jean-François LAMOUR, entre 2008 et 2017, 342 nouveaux logements sociaux ont été livrés, dont 53 PLS, c'est très insuffisant. Depuis 2017, c'est encore pire : sur 294 logements sociaux, 4 PLS. Nous demandons le tiers. Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO avait d'ailleurs promis entre un quart et un tiers, nous en sommes très loin. Sur l'opération Bertillon de 160 logements sociaux, nous recensons 20 PLS, plus les conventionnements, 600 logements dont 100 PLS seulement. Nous pouvons conclure que sur les 1 400 nouveaux logements sociaux comptabilisés depuis 2001 dans les quartiers sud, où nous dépassons parfois 40, 50, 60 % de logements sociaux, seuls 177 sont conventionnés en PLS. La grande difficulté c'est que cela emmène à concentrer des familles en très grande précarité et difficulté dans des secteurs de forte tension. Cela stigmatise les quartiers et accroît les difficultés. Cela montre les limites de cette politique sans volet d'intégration. D'ailleurs je vais relire un paragraphe du diagnostic social fait par la Ville elle-même par l'intermédiaire de la DASES et présenté ici même : « *Renvoyant à l'image d'un arrondissement plutôt favorisé, le 15e est cependant un territoire hétérogène avec des quartiers à forte concentration de logements social (parfois supérieure à 40 %) dont certains font partie des quartiers les moins aisés de la capitale. Certains quartiers isolés, stigmatisés sont en risque de ghettoïsation, pour les quartiers des Frères Voisin et de la Porte Brancion. Si certains quartiers se distinguent par des difficultés sociales qu'ils concentrent, de manière générale, la diversité de l'habitat, le brassage des profils socio-économiques, géographiques, culturels et générationnels ne permettent pas de repérage des problématiques d'arrondissement. Cela nécessite un travail de maillage très important du territoire et des acteurs locaux.* » Sous ces quelques lignes, apparaissent tous les risques et limites d'une politique de la mixité sociale. C'est un extrait d'un

rapport de la DASES publié voici deux ans. Ce que nous reprochons, ce n'est bien sûr pas de construire du logement social, il en existait même plus de 11 000 avant 2001, c'est le manque d'accompagnement de cette politique. D'ailleurs la Ville fait bien sûr ce qu'elle peut, mais en matière d'équipement scolaire, culturel, sportif de loisirs et d'espace vert, il en manque. J'ajoute aussi que c'est bien de construire du logement social, mais c'est bien aussi d'entretenir le parc existant. Vous n'imaginez pas le nombre de plaintes que nous recevons des habitants sur le mauvais entretien du parc social. Je ne dirai pas que cela concerne l'ensemble des logements des Frères Voisin, mais les travaux de réhabilitation se réduisent à la peau de chagrin. J'espère qu'avec un vœu voté au Conseil de Paris à notre initiative, nous pourrons appliquer le plan climat. Dans de nombreuses résidences dont la Résidence Grenelle, les locataires sont excédés. Les réhabilitations y ont été parfois très mal conduites et sont aussi quelquefois des catastrophes architecturales, à l'image de celle du 16-18 rue Bernard Shaw. J'y ai animé une réunion plus que houleuse. Des politiques d'amélioration de la qualité du service et de l'entretien doivent être entreprises. L'écriture architecturale doit être respectueuse du paysage urbain. Les conditions d'habitabilité doivent être revues. Voici donc les observations que je souhaitais faire. Ces modifications étant accomplies dans les secteurs à forte concentration de logements sociaux, sans accompagnement, cela ne peut produire que des catastrophes. La Ville se réserve des terrains dont elle n'est pas propriétaire. Cela représente aujourd'hui, rendez-vous compte, 38 emprises qui devront accueillir à terme des opérations de logements sociaux, des reprises de l'État, de l'AP-HP, de la RATP, mais aussi des terrains privés. Cela se fait de façon arbitraire et systématique, sans rien prévoir pour intégrer de bonne façon ces opérations, avec comme je l'évoquais, du logement intermédiaire. Certaines catégories sociales réclament d'ailleurs des logements, comme des chercheurs, des enseignants, des militaires, etc. Il apparaît nécessaire d'investir aussi dans les équipements municipaux, des transports en commun, qui représentent eux aussi un sujet, un accompagnement social. Voilà quelques observations sur la conférence logement sur laquelle je vous demande maintenant de vous prononcer. Une intervention brève Madame ROY puisque tout le monde s'est exprimé.

Madame ROY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement nous ne sommes pas d'accord. Votre intervention est tout de même assez caricaturale. Je ne peux répondre point par point, surtout que je me dois d'être brève. Sur le quartier Brassens Brancion, nous pouvons citer le programme Laboratoire central ponts et chaussées comprenant du logement social et du logement privé. Ce programme offre de fait de la mixité. Particulièrement dans ce quartier, nous pouvons noter énormément de choses faites pour améliorer le cadre de vie des habitants, il faut le reconnaître. Le tramway le traverse, nous y recensons le jardin partagé, la rénovation des équipements sportifs, tout ce qui a été fait par

l'intermédiaire du budget participatif, la Maison de santé. Beaucoup de choses ont été faites, notamment dans l'ensemble des Périchaux. Par ailleurs, nous ne se sommes pas responsables de la construction Périchaux, une barre d'immeubles. Paris Habitat y a rénové tous les habitats, vous le savez. Il s'agit d'un programme de requalification très ambitieux de l'ensemble Périchaux, dont je crois vous vous félicitez. Il va répondre aux préoccupations des habitants. La PMI également est rénovée. Je prenais simplement cet exemple-là, il en existe d'autres dans le 15e arrondissement. Nous ne pouvons pas caricaturer à ce point le fait qu'il existe des logements sociaux et que nous ne faisons rien pour rénover le cadre de vie de ses habitants.

Monsieur le Maire : Nous n'allons pas polémiquer indéfiniment. Cependant vous citez des secteurs comprenant 90 % de logements sociaux. Il est ainsi encore heureux que s'ajoutent quelquefois des logements privés et des améliorations que nous soutenons et impulsons quelquefois d'ailleurs, comme c'est le cas pour Bargue Falguière que vous pourriez citer. Ce sont des combats que nous menons. Vous abondez dans mon sens, au lieu de construire de façon aussi importante ou de conventionner, je souhaite que nous entretenions. Des opérations d'entretien et de réhabilitation des logements sociaux sont menées. Tant mieux, car c'est indispensable. C'est justement sur ce point que je souhaite que nous allions encore plus loin, surtout dans le quartier Brancion. Il existait un projet pour la Porte Brancion sur lequel nous avions travaillé avec Paris Habitat et la Ville de Paris, qui a tout à coup disparu de la circulation. Ce serait bien d'ailleurs si vous pouviez le relancer, tout comme la restructuration totale du groupe scolaire Porte Brancion. Ce sont des éléments sur lesquels vous pouvez nous aider. Je ne souhaite pas faire de dogmatisme et d'idéologie ici. J'avance simplement que nous avons tous un objectif en commun qui est l'amélioration des conditions de vie des habitants, et plus particulièrement de ces personnes qui ne se disent pas satisfaites de leur logement et de leur situation. Il convient d'en faire beaucoup plus et d'améliorer les choses. Madame KERMABON vous voulez conclure ?

Madame KERMABON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous propose notamment, mais surtout d'orienter les orientations stratégiques de la conférence du logement. Cela comprend quatre orientations : favoriser le vivre ensemble par une politique de rééquilibrage territorial, favoriser un accompagnement social adapté aux ménages pour faciliter l'accès et le maintien au logement, garantir la transparence et l'égalité de traitement des ménages et enfin développer une gouvernance du suivi des objectifs et évaluer les effets de la politique de mise en œuvre. Permettez-moi de revenir sur les objectifs fixés par cette conférence du logement découlant de la loi Elan. Ne vous inquiétez pas, ce sera rapide, il ne s'en compte que deux : améliorer l'accès au logement des personnes en difficulté et garantir un équilibre territorial. Dès

lors, je ne peux que m'interroger sur la pertinence des obligations législatives et des orientations proposées aujourd'hui. Est-ce améliorer l'accès au logement social et garantir un équilibre territorial que d'imposer des quotas qui ne feront que renforcer la concentration de logements sociaux dans des arrondissements et des quartiers déjà fortement impactés ? Je ne reviendrai pas sur les effets de la politique du logement désastreuse de Madame HIDALGO que Monsieur le Maire et Madame CEYRAC viennent de rappeler. Je voudrais cependant revenir sur un point essentiel dans cette politique de quotas. La répartition entre quartiles se fait entre QPV et hors QPV. Or malgré les nombreuses demandes de Monsieur le Maire à Madame HIDALGO, nous ne disposons pas de QPV dans le 15e arrondissement. Dès lors, notre arrondissement recevra en priorité des locataires du premier quartile, donc à très faibles revenus. Cela se fera sans nouvelles infrastructures, nouveaux services publics ou accompagnements. Pour ces raisons et celles évoquées par Monsieur le Maire et Madame CEYRAC, je vous propose mes chers collègues de vous abstenir.

Monsieur le Maire : Nous préconisons donc l'abstention. Qui est pour ? Contre ?

Le projet de délibération est adopté à la majorité

8. **2019 DEVE 66 Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne**

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'organisation d'une sortie de l'usage des contenants alimentaires en plastique, en particulier dans les cantines scolaires, est un enjeu de santé majeure. Pourriez-vous nous indiquer l'état actuel de l'utilisation du plastique dans les cantines du 15e arrondissement ? Quels sont les plans d'action menés pour limiter et exclure dans un avenir proche l'usage du plastique pour les bouteilles d'eau, les cageots de légumes, les gobelets, les assiettes ou tout autre contenant alimentaire ?

Monsieur le Maire : Je vous remercie beaucoup. D'autres interventions ? Monsieur MENGUY, rapporteur.

Monsieur MENGUY : Merci Monsieur le Maire. Merci Madame TOUBIANA pour cette question et pour l'enthousiasme quasi unanime à l'encontre de cette délibération au sein de cette assemblée. Mes chers collègues, il n'est pas un jour sans que nous soyons les témoins parfois passifs et impuissants, voire complices, des ravages que le plastique peut faire sur notre environnement. Qu'il s'agisse

des gobelets proposés à la mairie du 15e arrondissement tout comme le continent de plastique qui envahit nos océans. Ce n'est pas qu'une vision de l'esprit. C'est malheureusement une réalité de plus en plus prégnante qui met en danger la santé de la faune de la flore ainsi que des éléments de notre biodiversité, comme le rappelle régulièrement notre collège Yann WEHRLING. Il me semble important que nous puissions prendre part à ce mouvement, même à une petite échelle, que nous puissions dans le quotidien de notre action agir de façon constructive et essayer de progresser collectivement sur certains éléments. La communication proposée n'est pas à proprement parler l'exposition d'une politique anti-plastique de la Ville de Paris. N'y voyez pas là une critique, c'est plutôt une photographie de l'existant. Je dois reconnaître la grande qualité technique de ce qui est exposé dans cette communication, qui nécessite d'être scientifique pour comprendre. Elle montre à quel point ce sujet est complexe et fait appel à beaucoup d'éléments que nous ne maîtrisons pas. Je crois important tout d'abord que nous changions nos mentalités. Le plastique fait des ravages, il s'avère un danger pour l'humanité et pour notre planète. Il convient de prendre parfois dans la douleur des décisions assez drastiques. Deuxième point, l'aspect de la restauration collective parisienne invoque deux éléments. Tout d'abord, le premier est un énorme frein et obstacle dans notre environnement, il s'agit du mode de fourniture des aliments. En effet, les professionnels du secteur agroalimentaire qui fournissent la plupart de nos restaurants collectifs, que ce soit caisses des écoles ou CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) n'ont pas du tout amélioré leurs process. Encore trop souvent, ces fournisseurs délivrent leurs marchandises dans des contenants plastiques. Il faut attirer l'attention de ces partenaires indispensables, afin qu'ils améliorent leurs pratiques, car nous ne pouvons pas nous passer d'eux. Le premier obstacle est celui-ci. Même avec la volonté de faire les plus grands efforts, nous dépendons encore trop de ces pratiques et de ce secteur agroalimentaire qui n'a pas assez évolué dans le conditionnement des aliments. Cela concerne les barquettes et les contenants des produits laitiers. C'est aussi le cas des contenants que vous avez en face de vous, les bouteilles d'eau et les gobelets. Le second élément est le coût. En matière d'alimentation durable et de qualité, la Ville de Paris pêche non pas par naïveté, mais par angélisme en occultant trop souvent la question du coût. Je crois qu'un service public de l'alimentation collective, compte tenu des exigences de qualité des produits et des process de production, va voir son coût et aspect financier augmenter drastiquement. La Ville va devoir faire un pas en avant assez fort sur la façon dont elle finance les entités de la restauration collective, au premier rang desquels les caisses des écoles. L'alimentation de qualité coûte cher, nous le savons. Il faudra que la Ville de Paris revoie son budget. Ce sera évidemment un élément structurant de la prochaine campagne municipale, mais aussi d'une bonne politique publique pour ces prochaines années.

Une fois que nous avons dit cela, quelles sont les conséquences pour le 15e arrondissement ? La caisse des écoles du 15e ne fait pas l'économie de ce qui se passe ailleurs. Même si nous mettons la pression et avançons sur la qualité de nos prestations, comme toute autre entité nous utilisons encore de nombreux supports en plastique, car nous vivons l'héritage de pratiques qui existent depuis très longtemps. Parmi les mesures prises, la première est que dans tous les marchés publics nous refuserons la vaisselle en plastique. C'est une préconisation du Plan alimentation durable, de la loi EGAlim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable), mais nous avons déjà pris cette décision. Lorsque nous renouvellerons le marché public de vaisselle jetable, la vaisselle en plastique en sera bannie. C'était d'ailleurs la demande de certains parents et même d'enfants qui ne comprenaient plus pourquoi lorsque par exemple un lave-vaisselle tombe en panne, il est distribué des couverts en plastique. Cela ne se reproduira plus. Nous sommes en pleine réflexion également dans le cadre de la caisse des écoles et du Plan 100 % alimentation durable. Nous analysons certaines utilisations de contenants plastiques. Je vais citer trois exemples. Tout d'abord, nous allons très vraisemblablement cesser de proposer du fromage en portions individuelles et proposer du fromage à la découpe. Nous allons également diminuer le nombre de yaourts individuels pour du yaourt servi dans des ramequins en verre, ce qui permettra de réduire l'utilisation du plastique. Je sais que cela n'intéresse pas forcément tout le monde, mais c'est quand même important.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que cela n'intéresse pas, cela fait réagir. Continuez cher collègue.

Monsieur MENGUY : Par ailleurs, nous allons instaurer des actions vertueuses avec nos fournisseurs habituels en particulier, pour les inciter, voire les forcer à ne plus livrer de contenants en plastique. Là encore, ce sera très compliqué de leur imposer. La caisse des écoles du 15e arrondissement est la plus grande caisse de Paris. Nous avons donc un grand nombre de fournisseurs de l'industrie agro-alimentaire. Ce sera compliqué de leur faire changer leurs pratiques. Enfin, nous allons entamer une réflexion sur le service de la cantine, car il s'opère encore via des supports en plastique. Je pense par exemple aux plateaux dans les self-services des écoles élémentaires et aux verres utilisés par les élèves en écoles maternelle et élémentaire. Nous n'allons pas changer les choses en deux mois. J'en vois ici qui opinent du chef à cette perspective, mais néanmoins cela va nous permettre de revoir peut-être comment est organisé le service de cantine, pour développer la convivialité autour du développement de la distribution du repas, en lien évidemment avec la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance). Il s'agira de ne plus avoir forcément recours aux plateaux en plastique, ou alors le cas échéant trouver des plateaux, couverts et

verres dans d'autres contenants. Vous voyez que nous allons pleinement vers ce qui est préconisé dans cette communication. C'est un enjeu majeur, nous pouvons encore vraisemblablement beaucoup nous améliorer. Le diable se cache dans les détails. Le diable n'est pas en plastique, lui. Dès lors, il s'agit d'un effort à faire au quotidien. J'ajoute pour terminer qu'il convient de changer les mentalités en interne. Lorsque vous disposez d'agents en service depuis longtemps, puisque nos personnels sont des personnels caisses des écoles, et que c'est le cas dans toutes les autres caisses, présents depuis 10, 15 ou 20 ans, tous les changements liés à l'alimentation, avec une réforme tous les six mois environ, nécessitent évidemment d'accompagner ces personnels. L'usage de nouveaux contenants non plastiques, appelle aussi à des adaptations. Nous pensons aux troubles musculo-squelettiques, mais aussi à une nouvelle façon d'envisager la cantine et la restauration collective qui devra continuer de changer. Je considère que la caisse des écoles du 15e arrondissement a pris beaucoup d'initiatives pour améliorer la qualité alimentaire. Ce ne sont pas que des effets d'annonce ou de communication, mais bien des réformes structurantes allant dans beaucoup de directions en même temps. Il s'agit d'un gros effort, mais nécessaire pour la qualité alimentaire et dès lors la bonne santé des élèves qui déjeunent le midi à la cantine.

Monsieur le Maire : Je vous remercie cher collègue d'avoir rappelé l'intérêt que nous portons à ce sujet très important. Vous avez évoqué la restauration scolaire, je peux évoquer aussi notre mairie. Vous remarquerez que nous suivons les prescriptions. Votre critique envers les gobelets en plastique n'aura plus aucun sens, puisque nous avons passé un marché pour acquérir des mugs en fibre de bambou mis à votre disposition dès le prochain conseil d'arrondissement et dans les bureaux de la mairie. Les bouteilles en plastique seront remplacées par des carafes d'eau en verre. Ce sont de petites choses, mais chacun doit apporter sa pierre et son caillou si je peux dire, en tout cas sa carafe. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vous félicite tout d'abord. À la Mairie de Paris cela se pratique depuis longtemps. Des brocs sont à disposition. Je vous félicite aussi pour la gestion de la caisse des écoles. Il subsiste des efforts à faire, inscrits dans le rapport qui nous a été communiqué et qui détaille arrondissement par arrondissement. Le 15e est effectivement loin d'être à la traîne, il y a mieux et moins bien. Il existe un effort à faire manifestement sur les contenants en plastique dans la phase d'acheminement, car nous sommes en retard par rapport à d'autres arrondissements. Avec les mesures sur les yaourts, fromages et j'imagine la livraison des légumes, cela devrait s'améliorer. Chacun de nous prend des résolutions sur ce sujet à son domicile. Il est bien aussi que la collectivité en fasse de même. Vous m'avez volé les mots, je vous félicite pour la mise en application lors du prochain conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour cette unanimité. Il s'agit d'une communication, ce qui nous dispense d'un vote, mais elle était très utile.

9. **2019 DEVE 80 Dénomination " jardin Elisabeth Boselli " attribuée au jardin situé 34-42 boulevard Victor (15e)**

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA :

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais rappeler que ce jardin de 7 125 mètres carrés qui ouvrira en décembre 2019 permettra au 15e arrondissement d'atteindre pratiquement le chiffre de 70 hectares d'espaces verts. Ce jardin sera aménagé avec 85 % d'espace végétal, de grands arbres tels des châtaigniers, des arbres fruitiers et des champs fleuris, des plantes fourragères et fruitières. Ce jardin sera entièrement ouvert et donc accessible aux usagers vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il ne portait pas de nom jusqu'à présent et se faisait appeler le jardin du boulevard Victor. Il va donc désormais être dénommé le jardin Elisabeth BOSELLI.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur HUE pour répondre ?

Monsieur HUE : J'espère qu'il s'agit d'un très beau jardin, pour une grande dame cela est sûr. Avis évidemment favorable pour ma part et je pense également sur tous les bancs pour cette dénomination. Elle s'inscrit totalement dans le cadre de l'action mémorielle que nous engageons, qui s'est traduite la semaine dernière par la dénomination du square Franck BAUER, dernier speaker de Radio Londres, grand résistant et grand amoureux du 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Pouvez-vous nous rappeler qui est Elisabeth BOSELLI ?

Monsieur HUE : Elisabeth BOSELLI fut la première pilote de chasse en France, résistante, engagée volontaire, titulaire de la croix de la Valeur militaire pour son action en Algérie. Détentrice de plusieurs records du monde, elle était aussi la co-fondatrice de l'association Les aigles, une très grande dame.

Monsieur le Maire : Cela complète à juste titre les dénominations que vous avez citées, celles du square Franck BAUER, Caroline AIGLE et Eugénie DJENDI sur le parc André Citroën. Qui est favorable ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10 510. 2019 DPE 10 Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2019 DAE 220 Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3ème édition

Monsieur le Maire : Madame Caroline DUC.

Caroline DUC : Je vous remercie Monsieur le Maire. Il s'agit du troisième appel à projets pour la revitalisation des quartiers populaires. Installer, réinstaller, rénover les commerces de proximité, cela change tout à la vie de ces quartiers. Ces commerces, quels qu'ils soient, sont essentiels à la qualité de vie des habitants, la convivialité, le dynamisme et l'attractivité de ces quartiers. À Paris, malgré une grande densité et une grande diversité des commerces, certains quartiers sont très fragilisés. Nous en recensons certains dans le 15e arrondissement. Il s'agit d'un projet du budget participatif, raison pour laquelle je demanderai à Monsieur Louis BAPTISTE de bien vouloir nous en dire plus.

Monsieur le Maire : Est-ce que Monsieur Louis BAPTISTE veut prendre la parole ou y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer ? Madame ROY.

Madame ROY : Je vous remercie Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais intervenir sur cette délibération qui va profiter effectivement à des commerçants du 15e arrondissement, plus exactement dans les trois quartiers concernés : les Périchaux, bas Falguière et les frères Voisin. Je pense important de vous faire remarquer, à vous collègues de la Mairie du 15e arrondissement, que malheureusement dans l'édition précédente, aucun candidat ne s'est présenté ou en tout cas n'a été retenu dans le 15e arrondissement. Je m'étonnais que cela n'ait pas abouti. En tous les cas, dans les quartiers populaires cela permet de donner un coup pouce non négligeable à des commerçants. Cela peut représenter une aide de 10 000 euros pour rénover sa façade, avoir un projet d'investissement en matériel. Il s'agit bien sûr de répondre à des critères listés dans le règlement. Je pense que nous pouvons tous faire un effort, en particulier dans les dispositifs de communication dans la Mairie du 15e arrondissement, afin de faire connaître ce dispositif pour que les commerçants soient bien informés et puissent candidater. Cela serait très utile pour notre arrondissement. Ce serait dommage que ce dispositif ne profite pas à notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je crois que dans les deux éditions précédentes, les candidatures n'étaient pas légion dans ces quartiers. Espérons que cette année, grâce à la communication faite, cela diffère. La communication s'avère difficile car auprès de commerçants venant d'autres pays. En tout cas, nous n'avons pas reçu de candidatures, ce qui est tout à fait fâcheux. Les commerçants effectuent un rapide calcul comparatif entre coûts et avantages. Pour le moment, cela n'a intéressé personne. Nous espérons que cette troisième édition sera plus productive. Monsieur BAPTISTE ?

Louis BAPTISTE : Je vous remercie Monsieur le Maire et mes chers collègues. Je vais vous apporter quelques précisions suite à la question de Madame DUC. Il s'agit effectivement d'une délibération concernant un projet issu du budget participatif parisien. Il avait été lauréat en décembre 2016, avec plus de 7 000 voix en sa faveur et pour un montant de 2,5 millions d'euros. Le projet consiste dans un premier temps à accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation, la restructuration et la mise en accessibilité de leurs locaux dégradés, situés notamment en pieds d'immeubles. Le deuxième volet consiste à soutenir les commerçants des quartiers populaires en finançant des travaux dans les locaux occupés. La présente délibération concerne le deuxième volet sous la forme d'un appel à projets. Vous l'avez rappelé Madame ROY, les quartiers concernés sont les quartiers populaires. Pour le 15e arrondissement, il s'agit de Périchaux et cette année pour la première fois bas Falguière et frères Voisin. Je voudrais ajouter, suite à votre remarque Monsieur le Maire, que les commerces concernés sont des commerces déjà existants et qu'ils disposent jusqu'au 15 novembre 2019 pour faire part de leur projet. À nous de les sensibiliser. Il serait positif pour les commerçants et par voie de conséquence pour les habitants de ces quartiers, d'avoir une redynamisation des commerces. Je voudrais profiter de cette intervention pour vous donner un point d'avancement sur le calendrier participatif 2019. Vous le savez, en janvier et jusqu'à début février, les habitants et les conseils de quartier ont déposé des projets. D'ailleurs il faut souligner que cette année encore le quinzième a été l'arrondissement qui a déposé le plus de projets. Il faut s'en féliciter. Nous sommes entrés dans la phase de co-construction, consistant au regroupement des projets par thème et zone géographique. Ensuite, de mars à septembre, les services techniques de la Ville ont étudié la faisabilité technique et fourni un chiffrage sur les projets. Dernière étape, sous votre présidence Monsieur le Maire, s'est tenue la commission ad hoc qui a arbitré les différents projets issus du 15e arrondissement. Concernant enfin la prochaine étape, je voudrais encourager chaque habitant du 15e et vous mes chers collègues à y participer, ce sera donc le vote qui aura lieu du 6 au 22 septembre. Chaque habitant est encouragé à se prononcer sur les projets qu'il souhaite voir mis en œuvre à Paris et notamment

dans le 15e arrondissement. Je vous invite à formuler un vote favorable à la délibération.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Je vous remercie, adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. **2019 DAC 63 Subventions (606.500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.**

13. **V152019023 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Elisabeth de FRESQUET et les élus des groupes 100 % 15e, Les Républicains et Indépendants, UDI-Modem relatif au projet d'établissement d'un espace culturel au 106, rue Brancion, à Paris 15e, le carré "Brassens-Brancion". Vœu rattaché à la délibération 2019 DAC 63.**

Monsieur le Maire : Nous allons examiner maintenant deux dossiers qui sont joints, le 12. 2019 DAC 63 concernant une subvention de 606 500 euros à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et les conventions pour soutenir leur projet d'investissements. Nous verrons également un vœu à la Maire de Paris déposé par les groupes 100 % 15e, Les Républicains et Indépendants et UDI-Modem relatif à l'établissement d'un espace culturel au 106 Brancion, le Carré Brassens Brancion. Le premier orateur est Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Le bâtiment 106 rue Brancion fut à l'origine le bâtiment des services vétérinaires des abattoirs de Vaugirard. Ce bâtiment fait l'objet à nouveau de nos préoccupations. Des habitants et associations ont émis le souhait, notamment à l'occasion du budget participatif de la Ville de Paris, qu'il soit transformé en office culturel polyvalent, comprenant plusieurs activités devant faire l'objet d'un choix : ateliers d'art, salle de spectacle, studio photo, salle de répétition, café associatif, espace festif et évènementiel en lien avec les activités de la petite ceinture. Dernièrement encore, le bâtiment logeait la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique, la STEGC de la Ville de Paris. Certes le STEGC utilise des bâtiments de la Ville de Paris, mais à l'avenir ne pourrait-on pas accorder au bâtiment 106 rue Brancion une destination plus prestigieuse ? Nous avons en effet appris que ces locaux doivent faire l'objet d'une réhabilitation, nécessitant le départ des ateliers municipaux. Cette réhabilitation ne serait-elle pas l'opportunité tant attendue qui permettrait enfin de répondre aux attentes des

habitants et des associations qui réclament un nouveau lieu artistique et culturel, polyvalent et pluridisciplinaire ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame ROY

Madame ROY : Je ne sais pas si je donne déjà notre explication de vote ou si j'attends la fin des réponses pour le vœu.

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET

Madame de FRESQUET : Monsieur le Maire ; je ne prévois pas pour ma part de discuter le projet de délibération. Concernant les locaux du 106 rue Brancion, nous savons que le 15e arrondissement manque cruellement de lieux pluridisciplinaires, comme l'a présenté Olivier RIGAUD. Au-delà de ça, dans ce lieu qui regroupe La Ruche, le Monfort et le marché du livre ancien, dans un quartier qui n'est sans doute pas le plus favorisé de notre arrondissement, nous souhaiterions et l'avions exprimé à plusieurs reprises avoir pleinement jouissance de ces locaux. Lesquels font office pour le moment de locaux techniques, pour la réparation de chaudières et de climatiseurs. Ce sont des locaux splendides, qui ont une valeur historique et encore une fois pour le bien-être de l'arrondissement et plus particulièrement de ce quartier plus en difficulté, je considère que ce projet s'inscrirait dans une vie culturelle nécessaire en complément du Monfort et de La Ruche plus difficile à visiter. Je n'oublie pas non plus le Théâtre de la Plaine et le Conservatoire. Merci Monsieur le Maire, j'invite fortement à voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame ROY, une proposition de vote ?

Madame ROY : Vous découvrirez que nous abondons dans votre sens, mais avons quelques modifications à proposer. Nous aussi sommes extrêmement enthousiastes à l'idée que les locaux du 106 rue Brancion puissent à terme accueillir un projet d'établissement culturel pour le 15e arrondissement. Notamment si ce projet culturel s'avère ouvert sur ses habitants et associations, ce qui pourrait vraiment être un plus pour les habitants de ce quartier. Nous sommes favorables à ce vœu sous quelques réserves et j'espère que nous pourrons le voter ensemble. Nous sommes quelque peu gênés par le dernier considérant qui stipule que les habitants ne disposent pas dans le 15e arrondissement d'un lieu culturel fort en termes d'identité, accessible à tous, offrant une large palette d'activité. Or il existe tout de même nombre d'établissements culturels dans le 15e arrondissement d'ailleurs cités dans le vœu : le Théâtre Monfort à proximité, la médiathèque Marguerite Yourcenar, le Conservatoire. Beaucoup de choses sont citées, nous nous interrogeons sur l'utilité de ce considérant, quelque peu péremptoire. Il rapporte notamment qu'il

n'existe pas de lieu culturel fort en terme d'identité, or nous en recensons. Nous proposons donc de supprimer ce considérant. Nous avions deux autres réserves, que j'envisageais d'ajouter dans les considérants, mais je ne vois pas comment les insérer. Je propose plutôt une modification de l'objet du vœu. Nous garderions l'expression que vous avez proposée, jusqu'au passage Carré Brassens Brancion. Nous voudrions émettre deux réserves. La première invoque la nécessité de prévoir le relogement des personnels de la Ville de Paris. Le deuxième amendement postule que ce projet doit être coordonné avec les acteurs culturels du quartier, en particulier du Théâtre Monfort situé à proximité. Je vous lis la proposition d'amendement complète :

Sous réserve du relogement effectif des personnels de la Ville de Paris et d'une coordination avec les acteurs culturels du quartier, en particulier le Théâtre Montfort.

Voilà notre proposition pour que nous puissions voter ensemble ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET souhaitez-vous répondre ?

Madame de FRESQUET : Monsieur le Maire. Le terme lieu culturel était effectivement peut-être malvenu, il s'agit bien évidemment d'une salle, un espace. Nous pouvons accepter les propositions de Madame ROY, bien sûr en concertation avec le théâtre Monfort. Au-delà de cela, nous pourrions tout à fait élargir la concertation, mais il est bien évidemment que la question ne se pose pas de créer des activités qui puisent nuire à quiconque, en particulier au Théâtre Monfort. Le lieu sera ouvert sur proposition des habitants, des conseils de quartier et des associations, en concertation avec les acteurs culturels.

Monsieur le Maire : Avec les réserves que vous venez d'invoquer, je vais soumettre ce vœu au vote. C'est une mission importante, car cela fait bien une quinzaine d'année que nous essayons d'investir ce bâtiment, un vestige des abattoirs de Vaugirard qui en était le siège social. L'ancien appartement du vétérinaire en chef, avec des plafonds peints, existe encore et a été occulté. Ce bâtiment pourrait être un vecteur de la culture sur le secteur, parmi les autres lieux déjà cités sur lesquels je ne reviens pas. Il permettrait de développer dans ce quartier très populaire du 15e arrondissement des activités d'ordre culturel en faveur des habitants, en liaison avec Le Monfort et La Ruche, ce qui est très important. Je m'y étais rendu voici plusieurs années avec le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture, qui m'avait fait l'engagement que les services seraient déménagés à partir du moment où il leur serait trouvé d'autres locaux. J'avais évoqué cette question auprès de Bertrand DELANOË, puis avec Madame Anne HIDALGO, et nous sommes sur la même ligne concernant ce sujet. Jusqu'à présent, il faut tout de même dire que les services du STEGC s'accrochent

comme des arapèdes à cette implantation. Je suis d'accord pour valider ces amendements, mais lorsque Mme ROY vous ajoutez « sous réserve du relogement effectif du personnel de la ville », il ne faut pas que cela devienne un prétexte pour ne pas agir. Nous remarquons justement jusqu'à présent la paresse des services et la volonté des personnels du STEGC de rester sur place par confort. Cela alors même qu'une partie des locaux sert à abriter les voitures personnelles du personnel du STEGC, alors que ces derniers pourraient trouver d'autres moyens de transport ou garer leur voiture ailleurs que dans des bâtiments historiques. Je pense ainsi qu'il faut qu'ils soient puissamment incités à quitter les lieux et que les directions concernées soient appuyées dans leurs démarches, et notamment, très important, par tous les élus du 15e arrondissement. Si nous votons cela en l'état, sans qu'il se passe rien, nous perdrons beaucoup en matière culturelle pour le 15e arrondissement. Sous ces réserves, je suis d'accord pour adopter ce vœu avec les modifications formulées. Je soumets aux voix. Qui est pour ?
Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2019 DAC 218 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15e)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2019 DAC 219 Subvention (30.000 euros) à l'association les amis de Frans Krajcberg (15e)

Monsieur le Maire : Question à Jean-Philippe PIERRE, qui tient absolument à intervenir.

Monsieur PIERRE : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vais être très cours, car je m'aperçois que chacun connaît très bien cet artiste remarquable. Il s'agit d'un artiste peintre, également photographe et un vrai militant écologiste. D'origine brésilienne et avec des racines polonaises, sa mémoire est défendue par une association du 15e arrondissement et plus particulièrement le quartier Pasteur Montparnasse. Monsieur le Maire, vous avez demandé à Madame la Maire de Paris une subvention de 30 000 euros pour cette association. Nous avons eu la très bonne surprise d'apprendre que cette subvention serait accordée. Je vais laisser la parole à ma brillante collègue Elisabeth de FRESQUET qui va nous dépeindre, si je puis dire, le CV de cet artiste décédé voici déjà deux ans. Je sais qu'elle le fera avec beaucoup de tact et de brio.

Monsieur le Maire : Tout d'abord, y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur cet artiste extraordinaire qu'était Frans Krajcberg ? Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Nous avions proposé un vœu dès avril 2018, alors que Frans Krajcberg était décédé en novembre 2017, souhaitant que cet espace Frans Krajcberg ne soit pas oublié et soit soutenu. L'association Les amis de Frans Krajcberg ont éprouvé beaucoup de difficultés. Ce lieu a été fermé temporairement sans que la raison en soit connue. L'œuvre qui y est exposée est d'une portée considérable et extrêmement intéressante. Elle est propriété de la Ville puisque Frans Krajcberg lui a fait don de ses œuvres. Celles-ci méritent d'autant plus d'être vues actuellement où nous évoquons de plus en plus la nécessité de protéger la planète. Frans Krajcberg en avait fait le combat de sa vie, au-delà de ses grandes qualités de sculpteur. Il a beaucoup défendu l'Amazonie puisqu'il résidait au Brésil. Au-delà de ça, il a consacré sa vie à la préservation de la planète. L'association Les amis de Frans Krajcberg avait bénéficié l'année dernière d'une subvention de 20 000 euros qui est augmentée de façon tout à fait substantielle cette année. Elle propose à la fois de mieux faire connaître l'œuvre et le combat de Frans Krajcberg au travers d'expositions et de propositions adressées aux habitants et aux scolaires de notre arrondissement. Je vous invite vivement à voter cette subvention.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. **2019 DAC 270 Subventions (168.750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 8 000 euros à l'association des donneurs de voix pour sa bibliothèque dans le 15e arrondissement, d'une subvention de 4 000 euros à l'association Promusicis située 49 rue Héricart Paris 15e.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. **2019 DJS 15 Subventions (33.990 euros) à 21 associations sportives (15e).**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. **2019 DJS 65 Subventions (209.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives (15e).**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. **2019 DASCO 27 Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20 520. **152019021 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15e arrondissement, de signer la convention d'occupation de la Caisse des Ecoles d'une partie des locaux de l'ancien Tribunal d'Instance 154 rue Lecourbe (15e)**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. **2019 DASCO 88 Caisses des Écoles-Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles.**

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, par cette délibération est abordée la convention triennale qui lie la Mairie de Paris aux Caisses des Écoles des arrondissements. Cette délibération porte sur les orientations stratégiques de la Ville de Paris concernant les conditions d'emploi et de travail du personnel. Elle est d'autant plus importante pour le 15e arrondissement qu'un recrutement massif de personnel a été effectué pour pallier le départ de personnels exerçant dans les restaurants scolaires. Cette convention, Monsieur le Maire, est-elle conforme aux besoins des caisses des écoles et quels sont les changements qu'elle va entraîner pour le 15e arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur MENGUY rapporteur.

Monsieur MENGUY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Cette délibération portant convention triennale est en fait, si vous me permettez d'aborder le sujet, une illustration de ce que nous avons demandé lorsque la Mairie de Paris souhaitait centraliser les caisses des écoles. Projet qu'elle avait abandonné. Nous demandions alors uniquement que le SRS, le Service de la restauration scolaire, ait une fonction de support pour les caisses des écoles, dont certaines de petite

taille ont des besoins plus importants que des grandes caisses comme celle du 15e arrondissement. Je me réjouis que la délibération soit enfin arrivée devant nous trois ans après, comme quoi il ne faut jamais désespérer de la Mairie centrale. Néanmoins, j'attire l'attention sur les problématiques réelles liées aux ressources humaines dans les caisses des écoles. Nous en avions déjà parlé au Conseil de Paris. Nous avons effectivement des enjeux importants de ressources humaines. Ces populations assurent des métiers pénibles suivant la grille de la fonction publique territoriale, avec des perspectives de carrière souvent compliquées. Plus nous pourrons agir pour leurs conditions de travail et leur carrière, mieux ce sera. J'attire également votre attention sur un certain nombre de bonnes pratiques. Vous avez souhaité initier en parallèle de la stratégie alimentaire une nouvelle stratégie sociale Monsieur le Maire, 100 % qualité de vie au travail, parce que nous voyons bien les enjeux à venir. Il nous est demandé d'assurer la qualité alimentaire, avec de plus en plus une préparation sur place. Cela nécessite des moyens financiers certes, mais aussi des moyens humains. Les caisses des écoles ne peuvent pas continuer avec un cadre de ressources humaines qui n'évoluerait pas. C'est la raison pour laquelle, bien avant que la Mairie centrale initie un certain nombre de mesures, vous avez souhaité revoir les organisations syndicales et proposer un certain nombre d'avancées particulièrement significatives, notamment l'annualisation de tous contrats, ainsi que l'élaboration d'une gratification par une prime. J'ajoute également, cela pourrait intéresser la Mairie centrale, que plutôt que de partir d'idées théoriques, vous avez instauré une double approche de la caisse des écoles. Cela a consisté tout d'abord à tenir compte de l'expérience et du vécu des agents. Madame ROLGEN l'a dit, nous avons eu beaucoup d'échanges avec les agents et les représentants du personnel ces derniers mois. À juste titre d'ailleurs, car leurs demandes et revendications étaient justifiées. Nous avons conclu un pacte social avec les agents largement fondé sur leurs retours d'expérience. Je considère cela important, car je crois dans le dialogue social. C'est aussi structurant pour une collectivité comme la Mairie de Paris. Deuxième approche, je me souviens que nous l'avions demandé dans des débats avec la Mairie centrale, nous avons fait appel à une structure indépendante pour effectuer un audit interne des conditions de travail. Évidemment lorsque vous faites appel à ce type de structure, il ne faut pas avoir peur des conclusions. Elles ont été fortes et présentées à tous les agents. Cela a représenté un travail d'analyse et de remise en question de nos propres pratiques. Je considère cette convention triennale intéressante pour la caisse des écoles. La Mairie centrale pourrait s'inspirer aussi des bonnes pratiques des établissements satellites, comme les caisses des écoles. Je n'avance pas cela par positionnement politique ou par choix, mais plutôt parce que cela est très compliqué et sensible, surtout concernant ces métiers. Je fais aussi référence à la DFPE (Direction des

Familles et de la Petite Enfance). Françoise MALASSIS évoque souvent les conditions de travail dans les crèches, avec une employabilité et une attractivité de l'emploi posant problème et qui entraîne aussi de l'absentéisme. Faire appel à un organisme indépendant n'est pas forcément un gros mot et peut aider. Dernière chose, vous me permettrez mes chers collègues, de rendre hommage aux trois cents agents de la caisse des écoles qui font un métier difficile et formidable, de nourrir les enfants, de les accompagner avec beaucoup de passion. Cette semaine ils vont être confrontés à des conditions de travail particulièrement pénibles, dans des structures non climatisées et face à des machines qui augmenteront la température ambiante bien au-delà des conditions météorologiques. J'ai une pensée pour eux, car ils font un métier difficile et formidable. Tous les matins, lorsque la plupart d'entre nous dorment encore, elles sont déjà devant les fourneaux à préparer plus de 12 000 repas chaque jour, hormis Monsieur le Maire qui bien évidemment fait la tournée des cantines.

Monsieur le Maire : Tout comme d'autres établissements publics municipaux. Je m'associe bien sûr à cet hommage pour ces personnels qui effectivement remplissent des missions extrêmement difficiles et pour lesquelles des dispositions sont prévues en cas de chaleur excessive. S'il n'y a pas d'interventions, je soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. À l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22. 2019 DASCO 89 Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (36 000€), subventions d'équipement (82 450 €)

Monsieur le Maire : Cette dotation concerne le centre scolaire de l'hôpital Necker, pour l'acquisition d'ordinateurs, tablettes pour 3 630 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière regroupée un certain nombre de délibérations concernant la petite enfance.

23. 2019 DFPE 183 Aménagement d'un multi-accueil au sein de l'Hôpital Necker 15e – convention de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris. Convention d'occupation du domaine public Ville/UDAF

24. 2019 DFPE 4 Subvention (2 017 903 €), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF

25. 2019 DFPE 61 Subvention, prorogation et avenant n° 3 (44 910 euros) à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e)

26. 2019 DFPE 62 Subvention (128 100 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

27. 2019 DFPE 106 Subventions (1 579 918 euros) prorogation et avenants n°3 avec l'association ENVOLUDIA (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

28. 2019 DFPE 185 Subventions (euros), Subventions (1 854 662 euros), prorogation et avenants n°1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

29. 2019 DFPE 197 Accompagnement des séparations - Subventions (148.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau

30. 2019 DFPE 198 Subvention (737.228 euros) et convention avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » (9e) pour la création d'un multi-accueil au 138, rue du Cherche-Midi (15e).

31. 2019 DASES 5 Subventions (5 987 971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, il s'agit du foyer de Grenelle, le seul centre social qui subsiste après la disparition, momentanée j'espère, du OCM-CEASIL.

32. 2019 DASES 71 Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI.

33. 2019 DASES 85 Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis

34. **2019 DASES 129 Subventions (48 950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.**

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit de l'association La nuit du handicap. Je vous invite à visiter l'exposition organisée par le CAJ de l'Arche à la salle Grenelle jusqu'au 5 juillet.

35. **2019 DASES 148 Budget Participatif : Subventions d'investissement (1 007 900 €) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage"**

Monsieur le Maire : Je vais soumettre à votre vote les délibérations de manière globale. Pas d'objections ? Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. À l'unanimité.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

36. **V152019022 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Isabelle LESENS et les élus des groupes 100 % 15e, Les Républicains et Indépendants, UDI-Modem au sujet de la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15ème arrondissement.**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Louise-Agathe CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous féliciter du nombre de pistes cyclables qui ont été ouvertes ou sont en cours de réalisation dans notre arrondissement. Il est essentiel en effet d'offrir aux cyclistes la possibilité de se déplacer en toute sécurité. Cependant, c'est là que le bât blesse. Certaines bandes cyclables, notamment en contresens dans les zones avec limitation de la vitesse à 30 kilomètres par heure, ne sont pas suffisamment protégées et signalées. Les habitants et cyclistes nous avertissent souvent des dangers ou difficultés rencontrés lors de leurs déplacements. De simples aménagements permettraient de sécuriser certaines de ces bandes cyclables et d'offrir un meilleur partage de la chaussée. D'autres bandes cyclables paraissent peu utilisables et font l'objet de beaucoup de plaintes d'usagers, comme par exemple les rues Lecourbe, Mademoiselle ou encore Firmin-Gillot. Nous demandons donc à la Maire de Paris que des dispositifs soient mis en place afin d'assurer la sécurité de tous, cyclistes, piétons et automobilistes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame LESENS va répondre.

Madame LESENS : Je vous remercie Monsieur le Maire. A l'occasion de ce dernier conseil avant l'été, je ne peux en effet que pousser un cri d'exaspération. C'est exact, nous sommes sans cesse interpellés par les citoyens qui se plaignent de la mauvaise qualité des aménagements, dont avant tout des doubles sens cyclistes qui fleurissent désormais partout, notamment dans les zones 30, dont l'Hôtel de Ville a tenté de couvrir tous les territoires parisiens. Ces zones 30 n'ont de 30 que le nom et le panneau, mais nous ne tomberons pas dans ce panneau, car nous voyons bien que ces contresens sont la plupart du temps aussi théoriques que le sont les zones 30 et la modération de vitesse à 30 kilomètres par heure. Je pense ainsi aux rues Falguière, des Morillons, Didot et tant d'autres, toutes aménagées récemment. Je pense aussi à la rue de Lourmel, aménagée elle depuis plusieurs années, et qui traverse tout l'arrondissement de façon très avantageuse. L'arrêt sur bandes cyclables est chose quotidienne. Je fais référence bien évidemment aux cyclistes qui sont arrêtés en raison de l'arrêt d'un véhicule motorisé. C'est une véritable plaie qui rend illusoire confort, fluidité, facilité et sécurité, tout qualificatif que l'on se plaît à plaisir à invoquer pour obtenir, j'ouvre les guillemets, « plus de 15 % de déplacement à vélo d'ici 2020 ». Mars 2020 c'est dans huit mois, nous sommes à moins d'un tiers du chiffre à atteindre. Les rues étroites ne sont pas en reste, mais pour d'autres raisons. Les entrées cyclables ne sont ni visibles, ni protégées, ce qui fait que les doubles sens cyclables sont ignorés en parfaite bonne foi par les conducteurs de véhicules motorisés. Pour le cycliste, il est souvent même impossible de s'engager dans la rue, comme par exemple sur la rue Leriche que vous avez évoquée, dont l'accès est régulièrement bloqué alors qu'elle se trouve sur l'axe des parcs créés grâce au budget participatif. La rue Mademoiselle enfin, cumule plusieurs défauts graves et emblématiques, qui nous sont signalés avec une colère non dissimulée des citoyens. Le double sens n'est ni visible depuis son début rue de la Croix Nivert, ni sur son linéaire. La rue est donc empruntée sur toute sa largeur et assez souvent à des vitesses incompatibles avec la notion de zone 30. Le couloir à vélo à contresens de la rue de Lourmel, aux abords de la rue des Cévennes, a été à nouveau goudronné, ce qui est une très bonne chose, mais quinze jours après, la peinture n'est toujours pas refaite. Il s'agit donc d'un couloir désormais tout aussi fictif que les autres. Nous attendons la révision des graves défauts des pistes cyclables des boulevards des Maréchaux, promises dans le Plan vélo et dont nous sommes sans nouvelles. En dernière heure, je vous informe que la piste cyclable du boulevard Pasteur a été effacée, comme si elle n'avait aucune utilité, sans panneau explicatif ou marquage provisoire. Trois stations Vélib' sont fermées jusqu'à début octobre. L'incompréhension est donc évidemment à son comble chez les cyclistes. En cette fin de mandat qui

approche, nous nous félicitons des réalisations en cours, rue Lecourbe ou encore le Réseau Express Vélo, la continuation sur les quais, même s'il risque se poser quelquefois des problèmes de cohabitation entre piétons et cyclistes nécessitant des améliorations. Nous ne pouvons ainsi que regretter que la Ville de Paris se laisse aller à additionner du kilomètre cyclable avec simplement de la peinture. Cette peinture a au moins l'avantage de me laisser finir sur une note optimiste. Cette abondance de peinture blanche témoigne du fait que la majorité a foi dans l'humanité qui aura la capacité à se comporter de façon civique, sans obligation civique, quoi qu'il arrive. Mes chers collègues, je vous invite à approuver ce vœu qui n'a d'autres ambitions que d'exprimer le souhait que ces zones à 30 soient réalisées avec plus de soin et de pragmatisme que cela ne fut le cas jusqu'alors. Ceci au bénéfice de tous.

Monsieur le Maire : Je vous remercie d'exprimer votre foi en l'humanité. Nous allons passer maintenant au vote. Avant cela Madame DOUCERÉ souhaite s'exprimer.

Madame DOUCERÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaiterais profiter de ce vœu visant à améliorer la sécurité des cyclistes pour solliciter, par un amendement, une demande complémentaire et spécifique pour les piétons. L'objectif est d'assurer une meilleure cohabitation de tous sur l'espace public. Pour expliquer ma demande, je prendrai l'exemple de la piste cyclable déployée rue Lecourbe. Comme vous avez pu le constater, elle a été parfaitement intégrée dans son environnement et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, j'ai noté ici comme ailleurs, qu'il n'existait quasiment plus de séparation entre le trottoir et la piste cyclable, le trottoir étant surélevé a minima. Je souhaiterais donc exprimer mon inquiétude tout particulièrement pour les personnes âgées, non-voyantes et demander à ce que des bandes podotactiles soient intégrées. Cela inviterait chacun à la vigilance lors du passage d'une voie à l'autre et permettrait de mieux garantir la sécurité du plus grand nombre. Il s'agirait d'ajouter à la fin du vœu l'amendement suivant :

« Que des bandes podotactiles soient installées entre la piste cyclable et le trottoir, lorsqu'il y a peu ou pas de dénivelé entre les deux, afin de garantir la sécurité de tous. »

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je vous remercie pour cette proposition d'amendement étudiée par Madame LESENS. Pendant ce temps, je vais passer la parole à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vous remercie tout d'abord Madame LESENS d'utiliser le terme double sens et non contresens qui est dans le vœu. Il ne possède pas exactement la même signification, car ce n'est pas un contresens, mais un double sens. Cela ne se pratique pas contre les automobiles. Sur les doubles sens cyclables, le risque est souvent surestimé, car les deux conducteurs se voient et peuvent adapter leur vitesse. Les doubles sens sont ainsi recommandés à trois conditions. La vitesse des deux véhicules doit être modérée, dont 30 kilomètres à l'heure effectifs pour les véhicules motorisés, point sur lequel apparaît la difficulté, en l'absence de forte descente pour les cyclistes. Deuxième point, la visibilité réciproque et troisième point une voie pas trop étroite. Le fond de la question ce sont effectivement les places respectives de l'automobile, du vélo et du piéton en ville, dans une période où nous changeons radicalement la ville sur ce point-là. Je vous remercie Madame LESENS d'avoir signalé le Point Express vélo, car j'observe un nombre croissant de pistes cyclables me donnant envie de changer de mode de déplacement dans Paris. Nous pouvons évidemment aller plus loin. Il le faudra sûrement. Nous sommes en chemin et beaucoup de choses positives se font actuellement. Le double sens cyclable est important pour les cyclistes dans un arrondissement, a fortiori quand beaucoup de rues à sens unique rallongent les déplacements. Il ne peut fonctionner qu'à condition que ces déplacements se fassent à vitesse modérée. C'est d'ailleurs une des premières raisons pour laquelle j'ai été saisi en tant qu'élu par des riverains dans une lettre demandant la mise en double sens du petit bout de rue du cherche-Midi dans le 15e arrondissement. La mise en œuvre de zones 30 se fait déjà en fonction du contexte, volume et vitesse du trafic. La Ville se base pour cela sur les recommandations du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), un établissement public dépendant de l'État, afin de se prononcer sur la nécessité de protéger les doubles sens cyclables avec des séparateurs. D'ailleurs si nous devions protéger les doubles sens cyclables avec des séparateurs, nous nous priverions de certaines, comme par exemple la rue Falguière qui a été citée, même si je ne vais pas détailler le plan d'aménagement du 15e arrondissement. L'alternative serait alors de supprimer des places de parking voiture, je ne pense pas que vous y seriez favorable. La doctrine de mise en œuvre des doubles sens cyclables a été revue cette année, discutée avec des associations qui ont unanimement souligné la qualité des réalisations. Pour résumer, ce vœu est trop imprécis dans son constat comme dans sa demande et il ne tient pas compte du travail effectué pour mettre en œuvre les zones 30 et les doubles sens cyclables, basés sur des faits précis. Des travaux sont effectivement réalisés, à l'occasion notamment de la mise en zone 30 d'un quartier, afin de diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les trajets vélo. Nous ne nous contentons pas de mettre des panneaux

et de la peinture blanche, comme vous l'avez avancé. Je ne suis pas d'accord sur ce point, nous ne voterons donc pas ce vœu avec vous.

Monsieur le Maire : Madame LESENS veut-elle répondre aux orateurs ?

Madame LESENS : Je suis tout à fait d'accord pour que nous renforcions la visibilité podotactile de la séparation rue Lecourbe entre les piétons et les cyclistes. C'est vrai que c'est la solution actuelle a été acceptée avec regret, car nous aurions préféré que la séparation soit beaucoup plus marquée. Nous avons dû tenir compte des impératifs de tous ordres. J'ai toujours tendance à penser qu'il vaut mieux passer que caler. En effet, nous savons bien qu'il risque d'y avoir des problèmes et toute proposition est bienvenue afin d'améliorer la situation. Concernant en revanche la qualité des zones 30, cela ne va pas vous étonner que je maintienne mon point de vue, à savoir que ces zones englobent des rues n'ayant aucune chance d'être empruntées à 30 kilomètres à l'heure, je pense à la rue Paul Barruel, mais il en existe bien d'autres. La délimitation des zones 30 m'a toujours semblée arbitraire. Je vous prie de m'excuser, mais la Ville de Paris a toujours tendance à privilégier la vie des citoyens, fussent-ils associatifs et cyclistes, par rapport à celle des élus. Je n'ai ainsi pas connaissance des préconisations sur les zones 30. J'en suis navrée, mais nous ne les avons pas reçues. J'informe les services techniques des impossibilités de pénétrer sur les rues, qu'il conviendrait au moins de renforcer les entrées et sorties des segments à double sens cyclable, de façon à s'assurer que les véhicules en prennent connaissance et les respectent mieux. La circulation serait alors plus facile pour les cyclistes. Les services techniques me répondent qu'ils appliquent une doctrine, imposée par la hiérarchie. Cela se traduit que pour les zones 30, même si la circulation se fait à 40 ou 50 kilomètres par heure, les doubles sens cyclables sont signalés par les seuls petits logos. Lesquels s'effacent d'ailleurs très facilement et s'avèrent insuffisants, car invisibles depuis une voiture, j'ai pu le constater en tant que passagère. Quand les segments à doubles sens cyclable ne se situent pas en zone 30, un marquage continu est apposé et s'avère quelquefois contre-productif, car créant des couloirs. Je voudrais que nous ayons une vision des choses plus subtile et adaptée au terrain, plus nuancée et plus fine. C'est pourquoi nous avons souhaité ne pas aller trop vite, de façon à viser des solutions qualitatives. Nous n'avons pas été entendu, mais dans les faits oui, puisque le programme ne sera pas fini à temps.

Monsieur le Maire : Avec ces explications, je vais soumettre au vote le vœu amendé. Je rappelle l'amendement :

« Que des bandes podotactiles soient installées entre la piste cyclable et le trottoir, lorsqu'il y a peu ou pas de dénivelé entre les deux, afin de garantir la sécurité de tous. »

Le vœu est adopté à la Majorité

Monsieur le Maire : Je vais vous donner quelques informations avant de conclure cette séance. Samedi 29 juin aura lieu la Fête de la jeunesse sur le parvis, en présence du Conseil municipal des jeunes mis en place cette année. Le lundi 1er juillet se tiendra le Conseil d'arrondissement en formation de CICA sur le thème des mobilités. Le mercredi 3 juillet se tiendront forum et débat « Parlons social » spécial numérique pour en faciliter l'accès au plus grand nombre. Le samedi 24 août sera fêté le 75e anniversaire de la libération de Paris, avec à 14 heures 30 un défilé rue Linois, à 17 heures une cérémonie au Parc André-Citroën et à 20 heures le bal de la Libération de Paris. Le samedi 31 août aura lieu la fête de la Petite ceinture. Samedi 7 septembre sera organisé le forum des sports, samedi 14 septembre le forum des associations et le samedi 21 septembre la Fête des familles. Nous n'avons pas la date du prochain Conseil de Paris.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement